



Montreuil, le 28 mai 2013

Monsieur Jean Paul BAILLY
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 13 juin 2013.

Monsieur le Président Directeur Général,

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux, services et centres de La Poste **pour la journée du Jeudi 13 juin 2013**. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mardi 11 juin 2013, prise des services de brigades de nuit au samedi 15 juin 2013 fin de service des brigades de nuit.

La situation économique et sociale en France, comme en Europe, ne cesse de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre en témoigne une fois encore l'augmentation du taux de chômage.

Second employeur après l'État, La Poste a une responsabilité sociale dans la relance de l'économie et dans la création d'emplois. A l'opposé de sa stratégie actuelle, elle a besoin d'une politique économique et sociale au service exclusif de la population et des entreprises. La Poste a la responsabilité et les moyens, de répondre aux besoins de droits et garanties améliorées et de haut niveau aux postières et postiers. Les négociations en cours doivent être l'occasion d'apporter des réponses concrètes à leurs attentes!

Ce préavis porte les revendications sur :

- L'organisation, le contenu, la finalité et les conditions du travail,
- Les emplois, les droits et garanties des salariés,
- Les salaires, le pouvoir d'achat, le social d'entreprise,
- La démocratie et le droit de revendiquer.

Les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour les motifs suivants :

- l'arrêt des réorganisations, restructurations qui suppriment des emplois, qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel,
- les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, au développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire permettant la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit aux comptes pour tous,
- le SMIC à 1700€uros brut avec le recalcul de toutes les grilles sur cette base,
- la reconnaissance des qualifications par une revalorisation des grilles indiciaires et salariales, la suppression des écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum, une véritable promotion et le 13ème mois pour tous, la revalorisation des Compléments Poste pour laquelle nous demandons une négociation,
- le droit à la retraite à 55 ans et 60 ans à taux plein et sans décote avec bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles,
- le respect des personnels et de ses droits.

Recevez Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre parfaite considération.

**Pour la CGT FAPT
Claude QUINQUIS**